



Concilier les usages des espaces

Mesures de la Charte 2025-2040

- 3.2.2. **Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité**
- 3.4.4. **Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables**



Vos besoins

Vous avez besoin de mieux connaître les cadres applicables, les méthodes et outils pour réguler les différentes pratiques et diminuer les conflits d'usage. L'enjeu est de concilier la préservation de la biodiversité et du patrimoine avec le maintien d'activités économiques, touristiques et culturelles, le respect des propriétaires, la mixité des usages ainsi que le bien-être de la population.



Nos solutions

- ➔ **Déployer des Médiateurs Montagne** sur vos sentiers et sites fréquentés afin de sensibiliser les usagers au partage de l'espace, à la sécurité en montagne et au respect de la biodiversité
- ➔ **Vous appuyer dans vos stratégies d'aménagement local**, d'usage partagé des espaces ainsi que de gestion de la fréquentation
- ➔ **Vous accompagner dans la définition et la gestion des infrastructures** et des équipements de loisirs et de pleine nature
- ➔ **Vous accompagner sur le suivi des sujets agricoles** : aide au maintien de l'économie d'élevage en montagne (mesures agro-environnementales et climatiques, Natura 2000...)
- ➔ Vous conseiller dans la mise en œuvre de la réglementation relative aux **véhicules de loisirs à moteur**
- ➔ **Vous mettre en relation** avec les organismes compétents en cas de constats de pollutions, nuisances sonores...
- ➔ **Vous accompagner dans la transition** des activités de montagne en lien avec le changement climatique



Contactez-nous !

Laure Letard : l.letard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 07 88 67 30 44
David Pasin : d.pasin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 07 87